



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JANVIER 2019

(enregistrement audio disponible sur le site Internet de la Ville)

Etaient présents :

MM. CHAS, NOWAK, VIEILLE, FORTIN, ROUSSE, CABANNE, GIMENEZ, LACORDAIS, DELAUNAY, LECOUFFE, ANTON, HAVARD, GRANDJEAN, UKALOVIC, BRECHARD, PERRIER, PLEE, BOUDESSEUL, LE GURUN, CHAILLOUX, SEMARD, DESCROIX, KOENIG, RAGUIN

Etaient excusés :

MM. : RIBETTE, DERMAGNE, TROUILLET, CALCUS, ZUBER

Ces Conseillers avaient donné pouvoir à :

Mme RIBETTE à Mme DELAUNAY,
M. DERMAGNE à M. CHAS,
M. TROUILLET à M. VIEILLE,
M. CALCUS à M. FORTIN,
Mme ZUBER à M. SEMARD

Mairie de Ballan-Miré
12, Place du 11 Novembre
37510 BALLAN-MIRE
Tél. : 02 47 88 10 00

A 19 heures, M. le Maire ouvre la séance, fait constater le quorum et désigne Mme NOWAK comme Secrétaire de séance.

M. le Maire indique que, comme il l'avait annoncé lors du dernier Conseil Municipal, un exemplaire du livre des Amis de la Bibliothèques « Ils avaient 20 ans », qui faisait l'objet de l'attribution d'une subvention, est remis sur table à chaque conseiller municipal.

M. le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance.

M. CHAILLOUX précise que le groupe « Continuons ensemble » votera Contre en raison de la réponse qui a été faite mettant en cause Mme JAVELOT.

Le procès-verbal est adopté avec 23 voix Pour - 6 voix Contre (MM. CHAILLOUX, SEMARD, ZUBER, DESCROIX, PERRIER, PLEE).

ORDRE DU JOUR

1- Autorisation d'engagement et de paiement de dépenses d'investissement 2019 avant le vote du budget

Le Conseil Municipal est informé que cette délibération permet d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement en vue d'autoriser certaines dépenses avant l'adoption du budget primitif 2019 de la ville.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section, lors de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, non compris également les dépenses gérées en AP/CP qui peuvent être mandatées jusqu'à la limite des crédits de paiement de l'exercice prévus dans la délibération.

Les crédits d'investissement ouverts en dépenses d'équipement en 2018 correspondent à :

| | |
|---|------------------|
| BP 2018 | + 2 140 561.31 € |
| Décision modificative n°1 du 18 octobre 2018..... | + 697 000.00 € |
| | ----- |
| | 2 837 561.31 € |

Les crédits affectés aux AP/CP sont de :

| | |
|---|------------------|
| BP 2018 | + 1 208 000.00 € |
| Décision modificative n°1 du 18 octobre 2018..... | - 33 000.00 € |
| | ----- |
| | 1 175 000.00 € |

Le quart des crédits d'investissement 2018 constituant la limite à prendre en compte est égal à :
 $(2\ 837\ 561.31 - 1\ 175\ 000.00) / 4 = 415\ 640.33\ €$

Il est proposé d'affecter des crédits aux opérations ci-dessous :

| Opération | Montant |
|------------------------|--------------------|
| 200 – Patrimoine | 44 400.00 € |
| 209 – Etudes | 5 000.00 € |
| 216 – Espaces verts | 2 600.00 € |
| 217 – Voies et réseaux | 1 400.00 € |
| 608 – Matériels divers | 43 800.00 € |
| TOTAL | 97 200.00 € |

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 97 200.00 € sur l'exercice 2019 par anticipation sur le vote du Budget Primitif de la Ville. Il est précisé que les crédits qui seront réellement engagés par anticipation en vertu de cette délibération seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2019 par anticipation sur le vote du Budget Primitif dans la limite de la somme de 97 200.00 € ;

- PRECISE que les crédits seront affectés aux opérations présentées ci-dessus ;

- S'ENGAGE à inscrire au budget primitif les crédits qui seront réellement engagés par anticipation en vertu de cette délibération.

Vote :

21 voix Pour

2 voix Contre (MM. BOUDESSEUL, LE GURUN)

Abstentions : 6 abstentions (MM. PERRIER, PLEE, CHAILLOUX, SEMARD, DESCROIX, ZUBER)

2- Médiathèque - Convention AMMAREAL pour le recyclage d'ouvrages

La Ville de BALLAN-MIRÉ a fait le choix d'agir pour le développement de la lecture publique sur son territoire.

Un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la Médiathèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale à la Médiathèque de La Parenthèse.

Dans un souci de recyclage optimal, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un partenariat avec la société AMMAREAL.

En effet, cette société œuvre pour l'élimination des collections de façon professionnelle et solidaire. Les livres pris en charge par le partenaire sont triés puis commercialisés ou donnés. Régi par convention, tacitement reconductible, AMMAREAL reverse alors 10 % du prix net H.T. à la Ville de BALLAN-MIRE ainsi que 5 % à un partenaire caritatif agissant en faveur de la lecture et luttant contre l'illettrisme.

Cette convention est donc soumise au vote du Conseil Municipal pour une entrée en fonction dès signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la convention avec la société AMMAREAL pour le recyclage des ouvrages ;

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

Vote : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Questions du groupe minoritaire « Vivre à Ballan-Miré »

« Monsieur Le Maire

Le président de la République a souhaité qu'un grand débat soit organisé dans toute la France afin de permettre la plus large expression possible des citoyens. 4 thèmes sont notamment évoqués, fixés par le gouvernement : transition écologique, fiscalité, démocratie et citoyenneté, et réforme de l'État.

Néanmoins les débats peuvent aussi aborder d'autres questions qui seraient apportées par les participants. Tout ceci doit ensuite donner lieu à une remontée des apports.

Une plateforme numérique a été prévue, néanmoins les débats nécessitent évidemment des lieux et des temps de rencontre.

Nous souhaitons donc savoir comment la municipalité de Ballan Miré envisage de favoriser ce dispositif à l'échelon local. Nous souhaiterions aussi qu'une commission de pilotage soit mise en place qui comprenne des élus des différents groupes afin de préparer et d'encourager l'organisation et le déroulement des débats, ainsi que la transmission de l'essentiel des échanges. »

➤ Réponse de la Municipalité :

M. le Maire donne lecture de la lettre de la Municipalité qui est remise aux administrés qui s'interrogent sur l'organisation du grand débat (voir annexe).

Il ajoute que ce document sera disponible sur le site Internet dès le lendemain.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour,
la séance est levée à 19 h 20

Fait à Ballan-Miré, le 6 février 2019

La secrétaire de séance



Nadine NOWAK

Le Maire



Alexandre CHAS



**INFORMATION
« GRAND DEBAT NATIONAL »**

Madame, Monsieur,

Comme cela a été annoncé par le Gouvernement et le Président de la République dans sa lettre adressée aux français, le Grand Débat National sera organisé à partir du 15 janvier 2019.

Dès la mi-janvier, celles et ceux qui le souhaitent pourront organiser un débat que ce soit à l'échelle de leur quartier, de leur village ou de leur région. Une fois sollicitée par ces personnes, la Mission « Grand débat national » (voir courrier joint du premier Ministre) enregistrera et accompagnera ces démarches, proposera un kit pour la tenue des débats et des stands pour recueillir la parole citoyenne sur le terrain.

En parallèle, d'autres manifestations seront également organisées au niveau régional ou national.

Par ailleurs, des débats se tiendront également en ligne, sur une plateforme numérique dédiée qui permettra de déposer des contributions.

Enfin, des conférences de citoyens tirés au sort seront mises en place dans chaque région pour échanger sur les analyses et proposition issues des différents débats.

Toutes les informations sur : www.granddebat.fr

Toutefois, quelques administrés demandent si des cahiers de doléances ont été ouverts en mairie dans le cadre de cette consultation. Il convient de préciser que les cahiers de doléances ne sont pas un dispositif officiel de la concertation nationale. Ils n'ont été mis en place que par certains maires, notamment ceux adhérents de l'Association des Maires Ruraux de France.

Il est cependant proposé aux ballanais qui le souhaitent d'écrire à l'adresse du représentant de l'Etat dans le Département, Madame la Préfète d'Indre-et-Loire, afin de confier leur proposition et suggestion dans le cadre de cette consultation. Les courriers datés, signés et portant les coordonnées de son rédacteur seront recueillis par la mairie et transmis ensuite en Préfecture.

En vous remerciant de votre attention.

La Municipalité